

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du mardi 6 juillet 2021 à 18 h 00.

Le 6 juillet 2021 à 18 h 00, s'est tenue à Châteaulin (salle des fêtes), une séance du conseil communautaire pour lequel les conseillers ont été légalement convoqués et envoi sous IdelibRE en date du 30 juin 2021, sous la Présidence de Madame Gaëlle NICOLAS.

A l'ouverture de la séance, sur demande de la Présidente, les conseillers communautaires attestent à l'unanimité avoir reçu la convocation, l'ordre du jour, les délibérations et les annexes de ce conseil communautaire.

♦ **Etaient présent(e)s**

CAST : Mme Danielle CARIOU, M. Jacques GOUEROU, M. Ronan HASCOET

CHATEAULIN : M. Didier CHOPLIN, M JUGUET Jean Pierre, Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Gaëlle NICOLAS, M. Michel QUEFFURUS, Mme Clarisse RÉALÉ, M. Hervé ROLLAND,

DINEAULT : M Patrice HASCOET, M. Christian HORELLOU, M. Guy LE FLOC'H, Mme Hélène POULIQUEN

GOUEZEC : M. Rémi MOAL, Mme Cécile NAY

LANNEDERN : Mme Pauline CARO

LE CLOITRE-PLEYBEN : Mme Dominique BILIRIT

LENNON : M. Ronan JEZEQUEL,

LOTHEY : Mme Aurélie MACACLIN

PLEYBEN : Mme Amélie CARO, Mme Nicole JAOUEN, M. Roger LE SAUX (arrivé à 18H15-délibération 2021-121 et suivantes), M. Patrice PERSON, Mme Nathalie POULIQUEN

PLOEVEN : M Didier PLANTE

PLOMODIERN : Mme Michelle AUTRET, M. Joël BLAIZE, Mme Anne-Marie BOUCHER,

PLONEVEZ-PORZAY: M. Paul DIVANAC'H, Mme Sylviane PENNANEAC'H, M. Alain PENNOBER

PORT-LAUNAY : M. Gaël CALVAR,

SAINT-COULITZ : M. Gilles SALAUN

SAINT-NIC : Mme Annie KERASCOET, M. Emmanuel MAHO (arrivé à 18h35-délibération 2021-123 et suivantes)

SAINT-SEGAL : M. Frédéric DRELON,

TREGARVAN : M. Rémi CARPPENTIER,

♦ **Procurations**

CHATEAULIN : Mme Sylvie CHASSEREZ a donné procuration à Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Sylviane TOUFFAIT a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre LE GOFF

SAINT NIC : M. Emmanuel MAHO a donné procuration à Mme Annie KERASCOET jusqu'à son arrivée

LENNON : M. Jean Luc VIGOUROUX a donné procuration à M Ronan JEZEQUEL

♦ **Absence**

PLEYBEN : M. Christophe CERCLERON

PLOMODIERN : BIDEAU Jean François

SAINT-SEGAL : LE GUILLOU Stéphanie

♦

♦ **Secrétaire de séance**

Clarisse REALE

♦ **Assistaient également à la réunion**

Mme Muriel LE GUERN, Mme Murielle GLEHEN, M. Emile PRONOST, Mme Christelle VESSAIRE,
M Jean Marc LE JELOUX

LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE SAINT-SEGAL DEF
CONCERTATION

Rapporteur : M. Joël BLAIZE

Par délibération n°2021- 02 du 2 mars 2021, le conseil communautaire a prescrit la révision de la carte communale de Saint-Ségal. La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique modifie l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et impose la mise en place d'une concertation avec les habitants, associations locales et autres personnes concernées dans le cadre de la révision d'une carte communale.

Les objectifs poursuivis sont de permettre l'implantation du centre de formation du SDIS 29 sur le site de l'ancien centre de formation de la Chambre d'Agriculture à Kergadalen. La CCPCP souhaite délimiter sur ce secteur un périmètre constructible à vocation d'activités et revoir les périmètres constructibles à vocation d'habitat délimités à la carte communale opposable suite aux évolutions législatives et réglementaires récentes.

La concertation préalable doit permettre d'informer les habitants et de recueillir leurs avis sur ce projet. Elle se déroulera du 9 juillet 2021 au 9 août 2021.

Entendu l'exposé de M. Joël BLAIZE, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire définit les modalités de concertations suivantes :

- Information sur le projet sur le site internet de la commune et de la CCPCP
- Mise en place d'un dossier présentant le projet et d'un registre de concertation en mairie

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à Châteaulin le 6 juillet 2021,
La Présidente,
Gaëlle NICOLAS

